

FAQ – Master de l'IEI

Généralités sur le Master

Qu'est-ce que le Master de l'IEI et à qui s'adresse-t-il ?

Le Master de l'IEI est une formation spécialisée en immobilier de niveau postgrade, conçue pour les professionnels souhaitant élargir et approfondir leurs compétences dans les domaines l'immobilier. Il s'adresse aux cadres, aux entrepreneurs et aux experts déjà diplômés et actifs dans le secteur immobilier ou des domaines connexes.

Pourquoi choisir le Master de l'IEI ?

Le Master de l'IEI est l'un des rares masters en Suisse spécialisés dans l'immobilier à un niveau postgrade, conçu pour répondre aux besoins des cadres dirigeants du secteur. Il offre une formation de haut niveau, dispensée par des experts reconnus, permettant aux étudiants d'acquérir des compétences globales et stratégiques adaptées aux réalités économiques et conjoncturelles en constante évolution.

Avec un nombre limité à 20 étudiants par volée, le programme favorise une interaction privilégiée avec les enseignants et garantit un apprentissage dynamique et personnalisé. Grâce à la qualité de son enseignement et à son réseau professionnel solide, l'IEI affiche un taux d'insertion exceptionnel : tous les diplômés occupent aujourd'hui des postes de direction dans des entreprises majeures du secteur immobilier. De plus, l'intégration automatique à l'Association des Diplômés de l'IEI ([ADIEI](#)) offre un accès privilégié à un réseau influent et à de nombreuses opportunités professionnelles.

Quels sont les objectifs du Master ?

Le Master de l'IEI vise à offrir une formation, de niveau postgrade spécialisée en immobilier, répondant aux défis croissants du secteur et intégrant des compétences au-delà des aspects juridiques et économiques traditionnels. Il contribue à élever le niveau de compétences des professionnels et à favoriser l'insertion professionnelle des diplômés grâce au réseau établi avec les principales entreprises du secteur et au soutien de l'Association des diplômés de l'IEI ([ADIEI](#)).

Quels cours du Master sont dispensés par l'Université de Genève ?

Les facultés de Droit et la GSEM (Geneva School of Economics and Management) de l'Université de Genève assurent cinq enseignements fondamentaux du Master : Introduction à la comptabilité financière, Introduction générale à la fiscalité, Droit de l'aménagement du territoire, Droit des constructions et du logement, et Droits réels immobiliers.

Quelle est la durée du Master ?

Le programme du Master s'étend sur quatre semestres et est conçu pour être suivi en deux ans, en parallèle d'une activité professionnelle.

Il peut, à titre exceptionnel, être accompli en une année, sur demande de dérogation au moment du dépôt de candidature. L'approbation des membres du bureau est nécessaire sur préavis de la Direction académique suite à l'audition du candidat. Il est toutefois fortement recommandé de le faire en deux ans pour bénéficier au mieux de l'enseignement du cursus.

L'organisation des cours nécessite une adaptation du taux d'activité professionnel. Le taux recommandé est de 70%-75%. Si le programme est effectué exceptionnellement sur un an, le taux d'activité recommandé est d'au maximum 50%.

Quel diplôme obtient-on à l'issue du Master ?

À l'issue du programme, et sous réserve de satisfaire aux exigences requises par l'Institut, le candidat obtient un diplôme de niveau postgrade reconnu par les associations professionnelles immobilières genevoises.

Quels sont les débouchés après l'obtention du Master ?

Le Master de l'IEI ouvre la voie à des postes à responsabilités dans le domaine de l'immobilier, notamment en gestion de patrimoine immobilier, en promotion et développement de projets, en direction d'entreprise ou en conseil stratégique.

Admission et inscription

Quels sont les prérequis pour s'inscrire au Master ?

Les candidats doivent justifier d'une expérience professionnelle dans le secteur immobilier ou un domaine connexe et être titulaires à minima d'un Bachelor universitaire ou d'un titre équivalent, en économie, en droit, architecture ou ingénieur civil. Le Conseil de fondation peut toutefois déroger à cette règle si le candidat, titulaire d'un autre titre universitaire, peut justifier d'une expérience suffisante dans l'immobilier.

Les diplômes étrangers sont-ils reconnus pour l'admission au Master ?

Les candidats titulaires d'un diplôme étranger doivent en demander l'équivalence avec les diplômes décernés par les universités suisses. Cette procédure est essentielle pour vérifier l'admissibilité à la formation.

En quelle langue sont dispensés les cours du Master ?

Tous les cours de l'IEI sont dispensés en français. Une bonne maîtrise de la langue est donc indispensable pour suivre la formation et réussir les évaluations.

Combien d'étudiants sont-ils admis par année ?

Le nombre d'étudiants par volée est limité à 20, afin de permettre d'offrir des cours dynamiques centrés sur une grande interactivité entre les professeurs et les étudiants.

Comment déposer une candidature ?

L'inscription se fait en ligne via la plateforme dédiée de l'IEI. Les candidats doivent soumettre un dossier comprenant :

- Un CV détaillé
- Une lettre de motivation
- Les copies des diplômes universitaires
- Les PV de notes

Comment se déroule le processus de sélection ?

L'admission au Master suit un processus en plusieurs étapes : une sélection sur dossier permettant de vérifier les prérequis et l'expérience dans l'immobilier, suivie d'une audition de 30 minutes avec la direction académique pour évaluer la motivation et le parcours professionnel du candidat. Les candidatures retenues sont ensuite soumises pour approbation finale auprès du Bureau du Conseil de fondation.

Quel est le calendrier des inscriptions ?

Les périodes d'inscription et le calendrier du processus de sélection sont précisés chaque année sur le site de l'IEI à la page [Présentation du Master](#).

Comment s'inscrit-on aux cours dispensés par l'Université de Genève ?

En parallèle de l'inscription au Master de l'IEI, les étudiants doivent s'inscrire en tant qu'auditeurs aux cours de base obligatoires dispensés par les facultés de Droit et de GSEM (Geneva School of Economics and Management). Cette inscription se fait directement auprès de l'Université de Genève. L'IEI met à votre disposition la marche à suivre pour l'inscription auprès de l'Université de Genève [dans ce document](#).

Puis-je obtenir des dispenses sur certains modules ?

Certains modules sont éligibles à une dispense. Les demandes de dispense sont examinées et validées par la Direction académique. Toute demande est limitée à 5 dispenses maximum. Veuillez noter que certaines dispenses accordées pourront entraîner une non-éligibilité à la remise des prix dans le cas où aucune note ne peut être prise en compte. Pour plus d'informations, veuillez [prendre contact avec nous](#).

Est-il possible de suivre des cours du Master en tant qu'auditeur libre ?

L'IEI permet aux professionnels et aux personnes intéressées par le secteur immobilier de suivre certains cours en tant qu'**auditeurs libres**, sans être inscrits au Master. Les conditions sont d'être titulaire d'une licence (Bachelor) universitaire, ou de bénéficier d'une expérience professionnelle de plus de 10 ans.

Quels sont les avantages du statut d'auditeur libre ?

Ce statut offre la possibilité, dans la mesure des places disponibles, à des tiers « non étudiants » de participer ponctuellement à certains cours, en qualité d'auditeur et de passer l'examen, s'ils le souhaitent.

Comment s'inscrire en tant qu'auditeur libre ?

Les inscriptions sont sujettes à confirmation selon les places disponibles et le nombre de cours est limité à 2 par auditeur, sans dérogation possible.

L'inscription se fait directement auprès de l'IEI. Il est recommandé de consulter le programme des cours disponibles et de vérifier les modalités d'inscription à la page [Les cours en tant qu'auditeur libre](#).

Quels sont les frais pour les auditeurs libres ?

Les auditeurs libres doivent s'acquitter de 75.- CHF par heure de cours, à régler avant le début des enseignements.

Organisation et contenu de la formation

Quels sont les principaux domaines abordés dans la formation ?

Le Master couvre des thématiques clés du secteur immobilier, telles que :

- Le **droit immobilier et foncier**
- La **gestion et l'investissement immobilier**
- Le **financement et l'évaluation des actifs**
- L'**urbanisme et l'aménagement du territoire**
- La **durabilité et l'innovation dans l'immobilier**

Peut-on suivre les cours du Master à distance ?

Les cours sont uniquement dispensés en présentiel. Une présence et participation active aux cours sont vivement recommandées. Il n'existe pas d'enregistrement des cours.

Quand débutent les cours ?

Le début des cours de l'IEI coïncide en principe avec le début des cours à l'université au semestre d'automne. Les cours débutent généralement mi-septembre et se terminent mi-juin.

Quels sont les horaires des cours ?

Les cours de l'IEI ont généralement lieu les lundis et vendredis entre 08h30 et 17h30.

Le planning des cours de l'Université de Genève, quant à lui, peut varier chaque année.

Où ont lieu les cours ?

Les cours sont dispensés principalement à Genève, dans les locaux de l'IEI (4 rue de la Rôtisserie, 1204 Genève). Les cours dispensés par l'Université de Genève se déroulent à Uni Dufour (24 rue du Général-Dufour, 1211 Genève 4) dans les salles qui seront communiquées dans le programme définitif.

Le Master est-il compatible avec une activité professionnelle ?

Oui, la formation est conçue pour être suivie en parallèle d'une activité professionnelle. Les cours sont organisés de manière à offrir une flexibilité permettant aux participants de concilier études et responsabilités professionnelles.

L'organisation des cours nécessite une adaptation du taux d'activité professionnel. Le taux recommandé est de 70%-75%. Si le programme est effectué exceptionnellement sur un an, le taux d'activité recommandé est d'au maximum 50%.

Qui puis-je contacter en cas de question ?

Madame Marion Thyès, Responsable de la formation, se tient à votre disposition pour toute question. Rendez-vous sur notre page [Contact](#).

Aspects financiers et logistiques

Quelles sont les modalités de paiement de la formation ?

Le montant de l'écologie est fixé chaque année par le Conseil de fondation et comprend les frais d'inscription et l'admission aux examens. Il est communiqué sur le site de l'IEI à la page [Présentation du Master](#).

Un montant équivalent à 50% de ce montant doit être versé avec la confirmation d'inscription. Le solde devra être versé avant la première session d'examens.

Que se passe-t-il en cas d'interruption de la formation en cours d'année ?

En cas d'arrêt pendant l'année, la totalité des frais d'inscription et d'écologie reste due à l'Institut.

Existe-t-il des possibilités de financement ou d'aides pour la formation ?

Le Master IEI est un programme de formation privé en Suisse. En tant qu'établissement privé, celui-ci n'est pas éligible aux aides publiques de l'État. Par conséquent, nous encourageons les étudiants à explorer d'autres options de financement.

Certaines entreprises peuvent financer tout ou partie de la formation de leurs employés dans le cadre de leur politique de formation continue. Il est conseillé de se renseigner auprès de son employeur ou de vérifier les dispositifs de financement professionnel disponibles.

Existe-t-il des journées portes ouvertes de l'Institut ?

L'IEI n'organise pas de journées portes ouvertes, mais le secrétariat se tient à votre disposition du lundi au vendredi de 08h30 à 12h et de 14h à 17h30 pour répondre à vos questions.

Autres questions

Qui sont les enseignants et intervenants du Master ?

Le corps professoral est composé d'experts reconnus dans le secteur immobilier, exerçant à la fois une activité professionnelle dans leur domaine et un enseignement de niveau universitaire, offrant ainsi une formation en prise directe avec les réalités du marché. Cette complémentarité entre théorie et pratique permet aux étudiants de bénéficier d'un enseignement en phase avec les réalités du marché. Les professeurs transmettent non seulement des connaissances approfondies, mais aussi une vision stratégique et prospective des défis du secteur. Grâce à cet encadrement de qualité, le Master de l'IEI garantit une formation de haut niveau, adaptée aux exigences des cadres dirigeants et des futurs leaders de l'immobilier.

Vous retrouvez l'ensemble du corps enseignant sur le site de l'IEI à la page [Nos professeurs](#).

Quel est le rôle du Conseil de fondation de l'IEI ?

Organe de gouvernance de l'Institut, le Conseil de fondation est composé de professeurs de l'Université, d'experts des branches enseignées et de représentants des associations immobilières. Il joue un rôle stratégique clé dans le développement de l'IEI. Il garantit un enseignement de haut niveau, adapté aux évolutions du secteur, en supervisant le recrutement des meilleurs experts, l'examen rigoureux des candidatures et l'optimisation des ressources afin d'assurer l'excellence de la formation en études immobilières.

Vous retrouvez la liste des membres du Conseil de fondation sur notre site à la page [Conseil de fondation](#).

Qu'est-ce que l'ADIEI ?

L'Association des Diplômés de l'Institut d'Études Immobilières ([ADIEI](#)) regroupe les anciens étudiants du Master et joue un rôle clé dans le développement de leur réseau professionnel. Elle favorise les échanges entre diplômés, organise des événements et contribue à l'intégration des nouveaux diplômés sur le marché du travail grâce à ses liens avec les acteurs majeurs du secteur immobilier.

Quelles sont les institutions fondatrices de l'IEI?

Les associations et groupements fondateurs de l'Institut, qui en assurent l'organisation et le financement, sont :

- l'Association professionnelle des gérants et courtiers en immeubles ([APGCI](#))
- l'Union suisse des professionnels de l'immobilier Genève ([USPI Genève](#))
- la Chambre genevoise immobilière ([CGI](#))
- l'Association des promoteurs-constructeurs genevois ([APCG](#))

Existe-t-il des remises de prix ?

Des prix peuvent être décernés aux étudiants les plus méritants lors de la cérémonie annuelle de remise des diplômes de l'IEI, avec une dotation par des entités prestigieuses actives dans le secteur de l'immobilier et de la construction. Le premier prix est remis au lauréat ayant obtenu la meilleure moyenne générale et deux autres prix sont remis en lien avec des branches spécifiques. Les prix ne peuvent pas être cumulés et le lauréat du prix général n'est plus éligible pour les prix spécifiques.